

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Membres présents : 17 / 22 *Le Maire et les Adjoint*s : M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22

M. AUDRAIN Vincent a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise.

Absents : 3 / 22 Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée, Mme PODIGNY Laure excusée.

Secrétaire de séance : M. LUNEAU Christian.

Liste des délibérations

Les délibérations ont été télétransmises et publiées sur le site internet de la commune le 14 novembre 2023 en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021.

2023111401	ADMINISTRATION GENERALE	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2023	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023111402	ADMINISTRATION GENERALE	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023111403	VIE LOCALE	Changement représentant auprès de la CCSL – commission déchets	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023111404	FINANCES	a) Subvention AMICITIA	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023111405	FINANCES	b) Subvention école dehors	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023111406	FINANCES	c) Convention PEDIT – plan mercredi	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023111407	FINANCES	d) Subvention Road to handisport	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023111408	FINANCES	e) Tarification représentation théâtre	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023111409	FINANCES	f) Subvention locations de salles	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023111410	MARCHE PUBLIC	ATTRIBUTION DU MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE BATIMENT PERISCOLAIRE	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023111411	INSTITUTION	a) DEROGATION D'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE / ANNEE 2024	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023111412	INSTITUTION	b) Approbation du partenariat de Projet Territorial des Solidarités avec le Département de Loire-Atlantique	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023111413	INSTITUTION	c) Modification statutaire de la CCSL relative à la création du lieu d'accueil enfants-parents, à la voirie communautaire et les mobilités douces, à la transition écologique ainsi que des correctifs	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2023111414	URBANISME ET AMENAGEMENT	a) TERRE DE VIGNE – IZI AMENAGEMENT : renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés

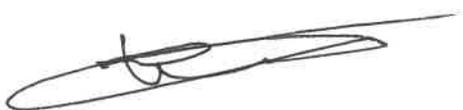
Certifié conforme et affiché

Le 16 novembre 2023

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :
Christian Luneau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Membres présents : 17 / 22 *Le Maire et les Adjoints* : M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22

M. AUDRAIN Vincent a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise,

Absents : 3 / 22 Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée, Mme PODIGNY Laure excusée.

Secrétaire de séance : M. LUNEAU Christian

1° - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- VALIDE** le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Christian LUNEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Membres présents : 17 / 22 *Le Maire et les Adjoints* : M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22

M. AUDRAIN Vincent a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise,

Absents : 3 / 22 Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée, Mme PODIGNY Laure excusée.

Secrétaire de séance : M. LUNEAU Christian

2° - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

VALIDE le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Christian LUNEAU





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Membres présents : 17 / 22 *Le Maire et les Adjoints* : M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22

M. AUDRAIN Vincent a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise,

Absents : 3 / 22 Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée, Mme PODIGNY Laure excusée.

Secrétaire de séance : M. LUNEAU Christian

4° - VIE LOCALE

a) Changement représentant auprès de la CCSL – commission déchets

Vu la délibération D20230920-01 du 20 septembre 2023 portant modification des commissions thématiques intercommunales.

Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer à la commission « conseil d'exploitation déchets », Gilles Mériodeau en remplacement de Laurent OLLIVIER suppléant en accord avec Christian Luneau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- MODIFIE** les représentants communaux aux commissions thématiques intercommunales,
- VALIDE** la mise à jour du tableau des représentants communaux aux commissions thématiques intercommunales.

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Christian LUNEAU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Membres présents : 17 / 22 *Le Maire et les Adjointes* : M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22

M. AUDRAIN Vincent a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise,

Absents : 3 / 22 Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée, Mme PODIGNY Laure excusée.

Secrétaire de séance : M. LUNEAU Christian

5° - FINANCES PUBLIQUES

a) Subvention AMICITIA

Sur proposition de la commission enfance jeunesse et éducation qui s'est réunie le 8 novembre 2023, Valérie Cargouët l'adjointe enfance jeunesse et éducation,

Considérant la participation des animateurs aux séjours dans le cadre de la subvention de la CAF pour la PS jeune,

Considérant les états de frais présentés par l'association AMICITIA pour le séjour Noirmoutier qui s'est déroulé du 14 au 20 juillet 2023 pour 24 enfants et 3 animateurs, pour un montant de 730,35€,

Considérant les états de frais présentés par l'association AMICITIA pour le séjour Disney du 2023 du 18 au 19 avril 2023 pour 29 enfants et 4 animateurs, pour un montant de 1 757,23€,

Considérant les états de frais présentés par l'association AMICITIA pour le dispositif VACAF perçu par la commune pour le compte de l'association AMICITIA, pour un montant de 490€.

Considérant les états de frais présentés par l'association AMICITIA pour le remboursement des adhésions perçues par la Commune pour le compte de l'association AMICITIA, pour un montant de 1 305€ correspondant à 87 adhésions,

Considérant les états de frais engagés par la commune pour le compte de l'association AMICITIA dans le cadre du minibus pour la soirée disco, pour un montant de 92€ il convient de procéder au remboursement de cette somme à la commune,

Madame Soizic Cochet, conseillère municipale et présidente de l'association Amicitia a quitté la salle au moment de la présentation et du débat de 21h14 à 21h18,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention au compte 65748 pour un montant de 4 190,58€ pour l'association AMICITIA,
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget.

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Christian LUNEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Membres présents : 17 / 22 *Le Maire et les Adjoints* : M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22

M. AUDRAIN Vincent a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise.

Absents : 3 / 22 Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée, Mme PODIGNY Laure excusée.

Secrétaire de séance : M. LUNEAU Christian.

5° - FINANCES PUBLIQUES

b) Subvention école dehors

Sur proposition de la commission enfance jeunesse et éducation qui s'est réunie le 8 novembre 2023, Valérie Cargouet l'adjointe enfance jeunesse et éducation,

Considérant la demande de subvention présentée par deux enseignantes de l'école de la Sanguèze pour intégrer le dispositif « école dehors » pour l'année scolaire 2023-24,

Il s'agit des classes de PS/MS (19 élèves) et de CP/CE1 (22 élèves) qui souhaitent faire classe une fois par semaine dans l'espace du parc de jeux ou de l'air du Pont Gallo-Romain (aux beaux jours) et ce quel que soit le temps sauf si extrême.

Valérie Cargouet précise qu'il sera mis en place une convention avec l'école et la mairie afin qu'il n'y ait pas d'interaction entre le travail des services techniques et le déroulement de la classe dehors.

Valérie Cargouet l'adjointe enfance jeunesse et éducation, propose une subvention exceptionnelle pour l'école de la Sanguèze d'un montant de 150 euros pour faciliter le projet « école dehors ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'école de la Sanguèze au compte 65748 pour un montant de 150 €,
- DIT** que les sommes sont inscrites au budget.

Le Secrétaire de séance :
Christian LUNEAU

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER



Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20231114-D202311405-DE
Date de télétransmission : 16/11/2023
Date de réception préfecture : 16/11/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Membres présents : 17 / 22 *Le Maire et les Adjoints* : M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés avant donné pouvoir : 2 / 22

M. AUDRAIN Vincent a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise.

Absents : 3 / 22 Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée, Mme PODIGNY Laure excusée.

Secrétaire de séance : M. LUNEAU Christian.

5° - FINANCES PUBLIQUES

c) Convention PEDT – plan mercredi

Sur proposition de la commission enfance jeunesse et éducation qui s'est réunie le 8 novembre 2023, Valérie Cargouët l'adjointe enfance jeunesse et éducation propose de valider une convention fixant l'engagement pour trois ans des partenaires relatifs au Projet Educatif Territorial – Plan mercredi de Mouzillon,

Considérant la définition du projet éducatif de territoire,

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Le PEDT – plan mercredi de Mouzillon est co-signé par la Commune de Mouzillon, IL'IA – DASDEN de la Loire Atlantique et la CAF Caisse d'allocations familiales de la Loire Atlantique.

L'objet de la convention est d'officialiser la validation par les institutions partenaires du PEDT et plan mercredi proposé par la commune de Mouzillon.

La charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires,
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap,
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins de l'enfant,
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc).

Les engagements de la collectivité, de l'Etat et de la CAF sont précisés dans la convention annexée,
La convention est validée pour une durée de 3 ans à compter de l'année scolaire 2023-24.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention PET – plan mercredi de Mouzillon et tout avenant y référent,
- **DIT** que la convention est annexée à la délibération.

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Christian LUNEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Membres présents : 17 / 22 *Le Maire et les Adjoints* : M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22

M. AUDRAIN Vincent a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise.

Absents : 3 / 22 Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée, Mme PODIGNY Laure excusée.

Secrétaire de séance : M. LUNEAU Christian.

5° - FINANCES PUBLIQUES

d) Subvention Road to handisport

Sur proposition de Vincent Audrain, le CME Conseil Municipal des Enfants a organisé deux évènements en septembre 2023, en l'absence de Vincent Audrain, Valérie Cargouet présente le bilan des opérations comme suit :

- Le vendredi 8 septembre 2023, séance de cinéma de plein air. La recette encaissée sur la régie d'avance et de recette s'élève à 219.14 €
- Le samedi 23 septembre 2023, une soirée caritative a eu lieu avec un concert. La recette encaissée sur la régie d'avance et de recettes s'élève à 72 €

Sur proposition du CME de Mouzillon, il est proposé d'accepter ce produit exceptionnel au compte 7788 pour un montant de 291,14 euros.

Il est proposé de reverser cette recette intégralement à l'association road to handisport au titre de subvention du CME de Mouzillon.

Il est précisé aux membres du Conseil Municipal que la nature des opérations comptables émane du comptable public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DIT** que cette proposition a été menée par le CME de Mouzillon
- VALIDE** les écritures proposées au produit exceptionnel sur le compte 70 632 pour un montant de 291,14€,
- VALIDE** la subvention exceptionnelle sur le compte 65 748 pour un montant de 291,14 euros pour l'association road to handisport,

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Christian LUNEAU



Accusé de réception en préfecture
0441214401085/20231114-D202311407-DE
Date de télétransmission : 16/11/2023
Date de réception préfecture : 16/11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Membres présents : 17 / 22 *Le Maire et les Adjoint*s : M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22

M. AUDRAIN Vincent a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise.

Absents : 3 / 22 Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée, Mme PODIGNY Laure excusée.

Secrétaire de séance : M. LUNEAU Christian.

5° - FINANCES PUBLIQUES

e) Tarification représentation théâtre

Sur proposition de la commission enfance jeunesse et éducation qui s'est réunie le 8 novembre 2023, Valérie Cargouët l'adjointe enfance jeunesse et éducation propose une tarification du spectacle théâtre à 2 euros pour plus de 14 ans, qui aura lieu le samedi 18 novembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE** le tarif de 2 euros pour les entrées des plus de 14 ans,
- VALIDE** la gratuité pour les entrées des moins de 14 ans.

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Christian LUNEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Membres présents : 17 / 22 *Le Maire et les Adjoints* : M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22

M. AUDRAIN Vincent a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise.

Absents : 3 / 22 Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée, Mme PODIGNY Laure excusée.

Secrétaire de séance : M. LUNEAU Christian.

5° - FINANCES PUBLIQUES

f) Subvention locations de salles

Sur proposition de la commission vie associative qui s'est réunie le 6 novembre 2023, Jean-Yves Charrier, l'adjoint à la vie associative,

Pour l'APEL de l'école St Joseph, il est proposé une subvention de 510 € pour une location de la salle de la préé pour un jour pour un Vide Grenier, le ménage restant à la charge de l'association.

Pour le Comité des Fêtes, il est proposé une subvention de 1 350 € pour une location de la Raphaël Hardy avec les cuisines et la petite salle de la Préé sur 3 jours pour la Rando/Moules. Cette association bénéficie d'un partenariat.

Pour Créaccueil, il est proposé une subvention de 645 € pour une location du complexe de la préé sur 2 jours sans les cuisines pour une bourse aux jouets, le ménage restant à la charge de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE** le versement d'une subvention au compte 65748 pour un montant de 510 € pour l'association APEL de l'école Saint Joseph,
- AUTORISE** le versement d'une subvention au compte 65748 pour un montant de 1 350 € pour l'association COMITE DES FETES,
- AUTORISE** le versement d'une subvention pour la location de salle Raphaël Hardy sur 2 jours au compte 65748 pour un montant de 645 € pour l'association CREACCUEIL,
- DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Le Secrétaire de séance :
Christian LUNEAU

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER



Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20231114-D202311409-DE
Date de télétransmission : 16/11/2023
Date de réception préfecture : 16/11/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Membres présents : 17 / 22 *Le Maire et les Adjoints* : M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22

M. AUDRAIN Vincent a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise.

Absents : 3 / 22 Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée, Mme PODIGNY Laure excusée.

Secrétaire de séance : M. LUNEAU Christian.

6° - MARCHÉ PUBLIC – ATTRIBUTION DU MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE BATIMENT PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'une consultation en procédure adaptée a été mise en ligne du 11 août au 14 septembre 2023 pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment périscolaire,

A l'issue de cette consultation, 18 offres ont été reçues et ont été analysées par le cabinet GALAND / MENIGHETTI Programmation,

Conformément au règlement de consultation, 5 candidats ont été auditionnés le vendredi 3 novembre 2023 par une commission d'élus,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté à la commission d'appel d'offre du 9 novembre 2023 et la proposition de celle-ci,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ATTRIBUE le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction de la périscolaire à : ARCHITECTURE FARDIN pour un montant de 142 105,60 € HT soit 170 526,72 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget,

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Christian LUNEAU



Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20231114-D202311410-DE
Date de télétransmission : 16/11/2023
Date de réception préfecture : 16/11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Membres présents : 17 / 22 *Le Maire et les Adjoints* : M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22

M. AUDRAIN Vincent a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise.

Absents : 3 / 22 Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée, Mme PODIGNY Laure excusée.

Secrétaire de séance : M. LUNEAU Christian.

7° - INSTITUTION**a) DEROGATION D'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE / ANNEE 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le principe des dérogations au repos dominical relève des compétences du Maire au titre de l'article L.3132-26 du code du travail.

Cet article, modifié depuis la loi n°2015-990 du 6 août 2015, précise que les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle le dimanche, par décision du Maire après avis du conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an à partir de 2016.

La décision concernant plus de 5 dimanches ne peut être prise par le Maire qu'après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La loi Macron a introduit l'obligation pour le Maire d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La dérogation est collective, aucune demande de dérogation n'est à formuler par les commerçants.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communautaire du 18 octobre 2023 accordant une dérogation pour l'ouverture dérogatoire pour les 11 dimanches suivants :

14 janvier 2024	soldes d'hiver
31 mars 2024	dimanche de Pâques
7 juillet 2024	soldes d'été
1 ^{er} septembre 2024	rentrée scolaire
8 septembre 2024	rentrée scolaire
15 septembre 2024	journée du patrimoine
1 ^{er} décembre 2024	fêtes de fin d'année
8 décembre 2024	fêtes de fin d'année
15 décembre 2024	fêtes de fin d'année

22 décembre 2024	fêtes de fin d'année
29 décembre 2024	fêtes de fin d'année

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015,

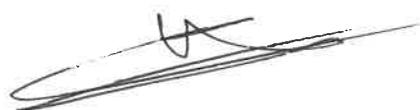
Vu l'article L.3132-26 du code du travail,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents** :

- **EMET** un avis favorable à la dérogation pour les 11 dimanches proposés ci-dessus, valable pour l'ensemble des commerces de détails.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté dans ce sens.

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Christian LUNEAU





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Membres présents : 17 / 22 *Le Maire et les Adjoint*s : M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22

M. AUDRAIN Vincent a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise.

Absents : 3 / 22 Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée, Mme PODIGNY Laure excusée.

Secrétaire de séance : M. LUNEAU Christian.

7° - INSTITUTION

b) Approbation du partenariat de Projet Territorial des Solidarités avec le Département de Loire-Atlantique

Par délibération en date du 18 octobre 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sèvre et Loire a approuvé le partenariat de Projet Territorial des Solidarités avec le Département de Loire-Atlantique.

Le Département en sa qualité de chef de file « est chargé d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale, de développement social et à la contribution à la résorption de la précarité énergétique, l'autonomie des personnes, la solidarité des territoires » selon la loi 2014-58 du 27 janvier 2014.

Le projet territorial des solidarités (PTS) est une démarche partenariale fédérant les acteurs de la solidarité autour des enjeux d'action sociale de proximité et destinée à faciliter la lisibilité des actions et la coordination des interventions autour des différentes politiques publiques des solidarités, dans la continuité de la dynamique de l'accueil social universel.

Formalisé et soumis à la signature des partenaires, le projet territorial est un document d'engagement permettant d'inscrire durablement la démarche territoriale autour des priorités définies collectivement. Il constitue également un levier pour définir la coordination avec les autres démarches partenariales complémentaires à l'œuvre sur le territoire.

La coordination de ces démarches permet de répondre à plusieurs enjeux :

- Lisibilité sur les places et rôles de chacun ;
- Coordination des actions et des compétences ;
- Efficience avec mutualisation possible des instances de gouvernance et documents.

Conformément à cet engagement, le projet territorial des solidarités de l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) Le Loroux-Bottereau-Vallet est aujourd'hui soumis à validation dans les communes du territoire de la CCSL.

Le PTS porte sur les enjeux suivants :

- Offrir à la population des conditions d'accueil social et médico-social faciles à repérer et coordonnées ;
- Bien vivre sur le territoire ;
- Accompagner les initiatives favorisant les parcours de vie et promouvoir l'autonomie.

Vu les articles L.3211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code de l'action sociale et des familles.

Vu la Délibération n°D20231018-12 du Conseil communautaire de la CCSL en date du 18 octobre 2023 approuvant le Projet Territorial des Solidarités avec le Département de Loire-Atlantique.

Considérant les stratégies, schémas et plans d'actions du Département de Loire-Atlantique en matière d'égalité des droits, d'insertion, de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, d'action sociale de proximité, d'enfance familles.

Considérant le projet territorial des solidarités de l'EDS Le Loroux-Bottereau-Vallet annexé à la présente, finalisé avec les partenaires, engagés autour du Département, constituant un comité de pilotage et un comité technique, et qui prend appui sur les travaux engagés avec les acteurs impliqués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVER** le Projet Territorial des Solidarités du territoire de l'Espace Départemental des Solidarités Le Loroux-Bottereau-Vallet annexé à la présente.
- **AUTORISER** M. Le Maire ou son représentant à signer le PTS.

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Christian LUNEAU





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Membres présents : 17 / 22 *Le Maire et les Adjoints* : M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22

M. AUDRAIN Vincent a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise.

Absents : 3 / 22 Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée, Mme PODIGNY Laure excusée.

Secrétaire de séance : M. LUNEAU Christian.

7° - INSTITUTION

c) Modification statutaire de la CCSL relative à la création du lieu d'accueil enfants-parents, à la voirie communautaire et les mobilités douces, à la transition écologique ainsi que des correctifs

Par délibération en date du 18 octobre 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sèvre et Loire a approuvé la modification de ses statuts.

L'intérêt communautaire ainsi que les statuts de la CCSL doivent être modifiés en raison de changement de modalités de partage de la compétence en matière de politique éducative, action en direction de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité notamment, ainsi que pour sécuriser certaines des politiques publiques portées par la CCSL. A cette occasion, des correctifs et précisions sont apportés sur d'autres points.

Cette modification est soumise à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 11 communes-membres, qui doivent délibérer dans le délai de 3 mois à compter de la notification par la Communauté de communes Sèvre et Loire.

Elle sera actée par arrêté du Préfet si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'E.P.C.I.) émet un avis favorable.

En cas d'absence de délibération du Conseil Municipal dans le délai imparti, l'avis de la commune est réputé favorable conformément à l'article L5211-17 du CGCT.

Vu la délibération D20231018-04 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Sèvre et Loire en date du 18 octobre 2023 portant modification statutaire.

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer les liaisons douces à la voirie communautaire du fait de l'évolution de la compétence Mobilités et de la mise en place d'un schéma cyclable communautaire.

Considérant que la compétence Politique éducative, action en direction de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité fait notamment l'objet d'un changement de modalité de portage de la compétence et nécessite également un correctif.

Considérant la nécessité de prendre en compte de déploiement de la politique publique communautaire en matière de transition écologique en application de La loi de transition énergétique pour la croissance verte (article L. 229-26 du code de l'environnement) qui oblige les EPCI de plus de 20 000 habitants à réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial de PCAET.

Considérant que suite à la réorganisation en 2022 des services solidarités et développement économique de la CCSL, en lien avec l'adaptation aux besoins du territoire, le service du Point Relais Emploi n'est plus effectif.

Considérant la nécessité d'apporter une correction de dénomination de l'équipement Centre d'Activités de Plein Air (CAPA) de St Julien de Concelles.

Considérant la nécessité de modifier l'intérêt communautaire et les statuts de la CCSL pour les raisons évoquées ci-dessus.

Considérant le projet de modification des statuts de la CCSL annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de communes Sèvre et Loire annexée à la présente délibération

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Le Secrétaire de séance :
Christian LUNEAU





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc le Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Membres présents : 17 / 22 Le Maire et les Adjoints : M. JOUNIER Jean-Marc, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2 / 22

M. AUDRAIN Vincent a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise.

Absents : 3 / 22 Mme DURET Marine excusée, Mme JOLY Claudie excusée, Mme PODIGNY Laure excusée.

Secrétaire de séance : M. LUNEAU Christian.

8° - URBANISME AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

a) TERRE DE VIGNE – IFI AMENAGEMENT : renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Vu l'article L211-1 du code de l'urbanisme et notamment son paragraphe 4, qui stipule que lorsqu'un lotissement a été autorisé, la commune peut exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement par la personne chargée de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté.

Considérant le lotissement « terre de vignes » commercialisé par la société IFI aménagement, qui bénéficie du permis d'aménager N° PA 044 108 22 A0002,

Considérant, les lots en cours de commercialisation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE d'exclure** du champ d'application du droit de préemption urbain les parcelles situées dans le périmètre du lotissement « Terre de Vignes » afin de faciliter les démarches administratives liées à la commercialisation des lots par IFI Aménagement conformément à l'article L211-1 du code de l'urbanisme.
- **DIT** que la présente décision est valable pour une durée de cinq ans à compter du jour où la délibération est exécutoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire relatif à ce sujet.

Le Secrétaire de séance :
Christian LUNEAU

Pour extrait conforme au registre
Affiché et télétransmis le 16/11/2023
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

